

Refuser des patients en chambre commune est «illégal»

Afin de pouvoir facturer des suppléments, certains médecins spécialistes encouragent leurs patients à prendre des chambres individuelles. Une pratique que Maggie De Block dénonce comme étant «illégal».

ALICE DULCZEWSKI

À l'hôpital, le choix entre une chambre individuelle et une double ou commune peut être décisif. Depuis 2013, la chambre particulière est la seule à pouvoir être chargée avec des suppléments d'honoraires. Aujourd'hui, certains médecins n'hésitent pas à inciter leurs patients à prendre une chambre individuelle et ce, même si son prix est cinq fois plus élevé. Certains refusent même des patients en chambre commune ou double.

Cette pratique, révélée par l'Echo ce week-end, a rapidement été critiquée par la ministre de la Santé, Maggie De Block. D'après elle, cette attitude est «inacceptable» et même «illégal». Elle déclare que «les médecins ne peuvent pas refuser de traiter un patient lorsque celui-ci opte pour une chambre double ou commune et ne souhaite donc pas payer de suppléments d'honoraires.»

L'entière du monde médical ne partage pas cet avis. L'association belge des syndicats médicaux (Absym) dénonce ici une claire exagération. Pour le vice-président de l'association, le Dr. Jacques de Toeuf, cette pratique n'est ni illégale, ni même une faute.

Pour lui, «un médecin n'est pas obligé de soigner un malade, quelle que soit la raison.» Pratique illégale ou non, tout le monde s'accorde pourtant à dire que des débordements existent. Jacques de Toeuf évoque notamment des situations de chantage de certains médecins vis-à-vis de patients, suite auxquelles «certains se font alors remonter les bretelles par leurs collègues».

Une réforme globale

Cette situation est surtout révélatrice de tensions palpables au sujet du financement des hôpitaux et des honoraires des médecins. Tous les acteurs du monde médical ne sont en effet pas d'accord sur la manière dont les médecins doivent être rémunérés. Cela s'inscrit donc dans une problématique plus globale qui doit, d'après Maggie De Block, être réglée par une réforme – elle aussi – globale. Celle-ci devrait bouleverser les règles de financement des hôpitaux.

«Un défi gigantesque»

Le problème, c'est que l'aboutissement de cette réforme n'est pas attendu avant plusieurs années. Il s'agit en effet d'un dossier épineux dans lequel tous les acteurs du monde médical (médecins, hôpitaux, autorités, mutualités) ont leur mot à dire.

«Un défi gigantesque», d'après Jacques de Toeuf, puisqu'il s'agit de mettre en présence des intérêts divergents et de remanier énormément de normes.